

# Les Peintres vaudois du XVIII<sup>me</sup> siècle : Benjamin Bolomey 1739-1819

Autor(en): **Agassiz, D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-28465>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

## LES PEINTRES VAUDOIS DU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

---

**BENJAMIN BOLOMEY**

1739-1819

Peintre du Stadhouver Guillaume V d'Orange.

*(Suite et fin.)*

---

### RETOUR EN SUISSE

Le bonheur parfait n'existait pas pour Bolomey dans sa famille ; ses jours en Hollande étaient comptés. Peu à peu des dissentiments étaient survenus, ils amenèrent une rupture. Le 27 mai 1791, il se sépara de sa femme<sup>1</sup>. Délicat de santé, lassé des brouillards du nord, de ce climat maussade, pris de la nostalgie de son pays natal, il désira le revoir. Avant son départ de La Haye, le 3 mai 1791, il régala les régents de l'Académie dans un dîner d'adieu où coulèrent les vins de son pays ; deux jours après il donna un deuxième dîner pour finir les vins, puis le 10 mai, un « dîner kermesse ». Le 28 mai il partit après avoir fait cadeau à l'Académie d'un portrait du prince Maurice de Nassau, gouverneur du Brésil, peint par P. Nason, qu'il possédait et de son portrait peint par lui-même ; il se

<sup>1</sup> Le 25 mai 1791 il passa chez le notaire E. Schundt Bodien pour déposer son testament en faveur de ses enfants.

trouve encore actuellement à l'Académie des Beaux-Arts de La Haye.

Bolomey passa trois semaines à Paris, puis gagna la Suisse. Il s'installa à Lausanne pour quelques mois, puis définitivement. C'est là qu'il finira ses jours. Désormais une vie solitaire commença pour l'artiste. Trente ans passeront sans qu'aucune réconciliation ne survienne. Il reverra cependant son fils une ou deux fois avant sa mort. Celui-ci était entré dans l'armée en 1795, après la conquête française, comme lieutenant d'état-major, puis dans la marine, après son mariage avec une anglaise, Solinda-Elisabeth Humphrey ; il prit part en 1799 à l'expédition du Helder et fit partie de l'escadre hollandaise au service de l'Angleterre.

C'est non sans regrets, sans doute, que le 21 mars 1792, Bolomey donna sa démission à la Confrérie « Pictura », à laquelle il avait appartenu pendant tant d'heureuses années. Il avait demandé qu'on lui envoyât tout ce qu'il possédait, ses tableaux, ses dessins, ses gravures, et dit ainsi un dernier adieu au passé. On n'entendit plus parler à La Haye de ce Suisse français qui s'était pourtant si vite assimilé à la vie hollandaise ; à tel point que lorsque son fils revint à l'Académie, on lui demanda si Bolomey vivait encore !

Des troubles révolutionnaires éclataient de toutes parts en Europe, même en Suisse ils allaient naître et bouleverser le pays. Lausanne avant la Révolution était une calme petite ville de province, d'à peine dix mille âmes ; grâce à une vie mondaine animée elle ne manquait pas de charme. Les étrangers cherchant un refuge en Suisse y affluaient. Nous en avons des échos par les lettres de Sophie de La Roche<sup>1</sup>, amie de Goethe, dans lesquelles elle raconte com-

<sup>1</sup> « La Suisse française en 1792. » « Lettres de Sophie de Laroche née Gutterman », par E.-H. Gaullieur. *Revue suisse*, 1858, p. 386.



*En variant les lois de l'Astre de lumière,  
En combinant des Cielx les phlogistiques feux,  
Diller, ton Art nouveau, nous instruit nous éclaire,  
La physique, en tes mains, enchante tous les yeux.*

*Boissonnas  
1782*

Phot. Boissonnas

## LE PHYSICIEN DILLER

Collection Maillart-Gosse, Genève



bien cette ville lui plaît, combien la vie y a d'agrément.

L'aimable Madame de Chandieu, âgée de 84 ans, l'enmène un jour voir deux artistes célèbres qui font son admiration: « Perregaux, artiste unique en son genre, façonne les dents d'éléphant comme la cire, il fait des tabatières, des paysages, des portraits, et Bolomey, aussi un artiste distingué. »

Attristé par des soucis personnels, préoccupé par de constantes demandes d'argent de sa famille, bien qu'âge de cinquante-deux ans seulement, Bolomey ne peint plus que rarement. Il fait quelques portraits de ses parents, de ses amis, ou des paysages sans grand intérêt.

Un des plus caractéristiques de l'époque est celui du général Xavier de Nucé, valaisan au service de France, au régiment suisse de Courten, rallié à la Révolution française après une vie d'aventures. Mis à la retraite, il défend le Valais contre le premier Consul, et dévoue les dernières années de sa vie à la politique et à la bienfaisance en réclamant des pensions pour les anciens militaires<sup>1</sup>.

A l'approche des troubles révolutionnaires, Bolomey, dès lors ardent patriote, puis enthousiasmé pour la cause de l'indépendance du Pays de Vaud, est absorbé entièrement par la politique. Après l'Acte de Médiation, nommé en 1803 député au premier Grand Conseil vaudois du cercle de Lutry — sa ville d'origine — il remplira ces fonctions jusqu'en 1807. Il fit probablement alors une série de portraits qui sont devenus une précieuse contribution documentaire à l'histoire du Pays de Vaud.

Nous avons les trois grandes figures de cette période, le landamman Pidou, le landamman Muret — dans leur uniforme de la République helvétique — et le sénateur J.-J. Cart.

<sup>1</sup> « Les difficultés financières d'un général suisse sans culotte », par le comte Serge Fleury. *Journal des Débats*, 4 février 1927.

Le Musée historiographique vaudois à Lausanne, compte vingt-huit portraits de patriotes, célèbres pour la plupart, qui passeront à la postérité. Ces documents authentiques, évocateurs d'une page de notre histoire, sauve de l'oubli ces héros, libérateurs du canton de Vaud, restés peut-être sans cela dans l'oubli. Le robuste talent du peintre nous les montre, sans poésie, avec un réalisme qui trace sur leur visage la volonté, l'audace et l'énergie. Mais, ne nous y trompons pas, la sobriété du trait, la scrupuleuse exactitude, cette simplicité voulue est une qualité sagement acquise par une longue carrière. On remarque la figure énergique de Reymond, chef des « bourla papey », dont Bolomey avait aussi gravé les traits pour mieux répandre et populariser le portrait de ce chef pour lequel il avait une grande admiration.

Brun, de Rolle, l'ami de Fréd.-César de la Harpe — peintre de Marie-Antoinette, devenu maire de Versoix — dans sa redingote brune, l'œil vif, les cheveux ébouriffés, attire l'attention, de même que les graves figures des magistrats, de la Fléchère et Mandrot, celles du célèbre Ochs, de Bâle, de Philippe Secrétan, du professeur François, de Junod, de Reymondin.

Ces vers dédiés à Bolomey « par un ami et compatriote », bien que surannés, ont leur intérêt puisqu'ils sont d'un contemporain :

De la Patrie en toi, je salue un des Pères  
Dont les vertus rendront tous nos destjns prospères.  
Modeste Bolomey ! sans ton consentement  
Tu fus nommé du Peuple un vrai Représentant.  
Le faisceau d'union de notre République  
Naîtra de ton pinceau, plein d'un charme civique.  
De Minerve, tu sais accomplir les desseins  
Ton pinceau nous montra tous les vrais citoyens ;  
Assemblés réunis, par un heureux génie,  
Des talents et du cœur, célèbrent l'Harmonie.  
O ! Peintre heureux ! Tu sers les plus doux sentiments,  
Tu sais ravir le cœur des plus tendres parents !



Phot. Boissonnas

LE GÉNÉRAL DE NUCÉ  
Sénateur de la République Helvétique  
Collection Maillart-Gosse, Genève

Par un travail gratuit, quand ton œil se consume  
Et pour eux de l'absence adoucit l'amertume ;  
Quand tu fais, sans retour, un effort vertueux  
De ton cœur quel n'est pas le ressort généreux.  
Bolomey ! tu servis l'honneur et la Patrie !  
Tu dois vivre à jamais sur les Monts d'Helvétie !  
Que la santé propice à nos destins nouveaux  
Accorde encore un Siècle à tes heureux travaux.

Une longue correspondance échangée pendant plus de vingt ans avec sa cousine, M<sup>me</sup> Gosse-Agasse<sup>1</sup>, qui habitait Genève, nous montre sa sensibilité, la délicatesse de ses sentiments et nous donne un aperçu de ses idées politiques. Ces lettres sont si vivantes qu'elles permettent de suivre les événements politiques à la veille du 14 avril 1798.

« Lausanne, le 15 février 1798.

Nous sommes en pleine révolution, ou pour mieux dire, la révolution est faite, non sans quelques agitations. Hier et cette nuit encore, il y a eu à Ecublens, village à une lieue d'ici, des malintentionnés qui ont provoqué des Républicains en bafouant la cocarde verte, en arborant la bernoise et en faisant même feu sur deux Patriotes. On doit avoir envoyé des troupes à la pointe du jour pour se saisir des coupables. Enfin, c'est aujourd'hui le grand jour de l'acceptation de la Constitution, que nous avons le bonheur de recevoir de France toute faite, ce qui nous sauve des troubles et des agitations que nous aurions dû éprouver s'il avait fallu attendre que nos législateurs l'eussent faite. Je suis forcé de quitter la plume pour me rendre au temple où l'acceptation doit se faire, je compte qu'elle n'aura pas d'opposant.

A midi. J'arrive du temple, l'acceptation a été unanime, je ne doute pas qu'il en soit de même dans les deux autres

<sup>1</sup> « Lettres de B. Bolomey à M<sup>me</sup> Gosse-Agasse », octobre 1797 à janvier 1819. Portefeuille XII, n<sup>o</sup> 4 et Portefeuille XII, n<sup>o</sup> 4 <sup>bis</sup>. Propriété de M. le Dr Maillart-Gosse, Genève.

temples : Avant de fermer ma lettre je vous en dirai quelque chose.

Elle a été unanime partout, et je vois arriver au milieu d'un détachement de troupes françaises deux des « boule feu » d'Ecublens ; nos volontaires qui étaient partis il y a quelques jours viennent d'arriver aussi. Le Général en chef Brune avec quelques officiers est parti à midi pour les frontières Bernoises ; nous ne tarderons pas à apprendre quelque chose de définitif, si nous avons la guerre, oui ou non. »

« Lausanne, le 18 mars 1798.

Il paraît, chère cousine, que vous prévoyez le sort que la grande nation vous destine ! Pour nous, nous flottons encore et nous ne savons pas si nous serons une République une et indivisible ou si nous ferons une République vaudoise séparée de la R. allemande, ou enfin ce que nous serons ; le temps découvrira ce mystère. En attendant nous allons voir repasser l'armée du général Brune qui s'en retourne en Italie, le Général Schauenbourg le remplace dans le commandement de l'armée suisse. On parle aussi de Neuchâtel et de Valengin, on ne sait s'il sera Français ou incorporé dans la République vaudoise ou s'il continuera à rester sous la puissance prussienne, en attendant nos Electeurs nomment de bons législateurs...

Je r'ouvre ma lettre une seconde fois pour vous dire que nos deux députés, arrivés aujourd'hui de Berne, nous ont apporté de la part du Général Brune une nouvelle constitution pour laquelle nous ferons une République séparée du corps Helvétique, composée de 5 cantons qui sont : le pays de Vaud, le Fribourg, le Valais, l'Oberland et les 4 balliages italiens, ce qui formera la République rodanique. On ajoute qu'elle doit être organisée en 12 jours, ainsi adieu à la République lémanique ainsi qu'à l'Helvétique une et indivisible. Nous sommes bien balottés et vous de même. »





Phot. Boissonnas

LE LANDAMMAN PIDOU

Collection Maillart-Gosse, Genève

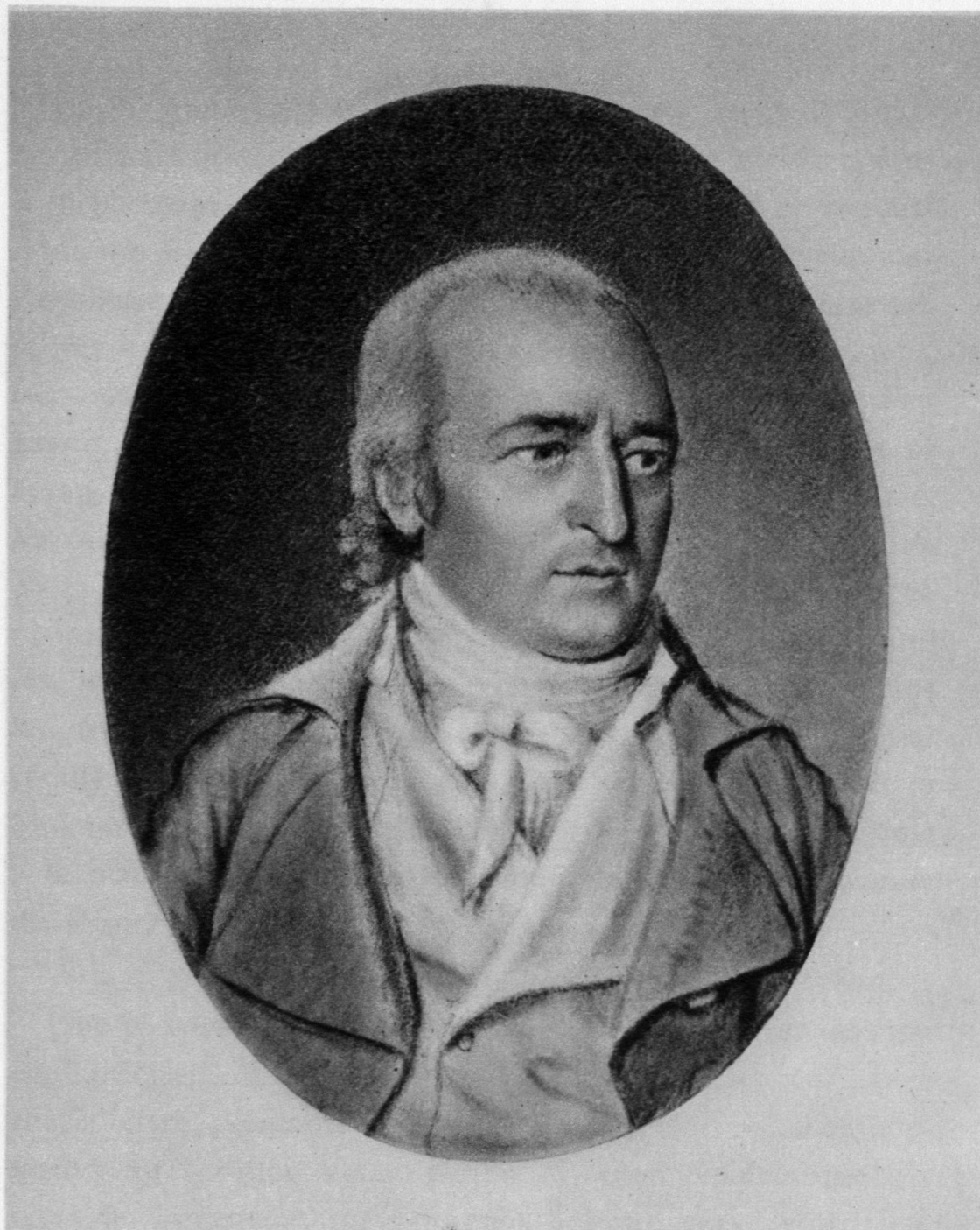


Phot. P. Vionnet

LE LANDAMMAN MURET

Musée Historiographique, Lausanne





Phot. P. Vionnet

LE SÉNATEUR J. J. CART

Musée Historiographique, Lausanne

« 11 avril 1814.

Enfin, toutes nos espérances de paix renaissent, le Bulletin officiel que le F.-M. Greth vient de faire afficher dans le département du Léman nous est arrivé hier et aujourd'hui on se dispose à célébrer cette bonne nouvelle par l'artillerie et la musique. La modération des puissances alliées leur fait le plus grand honneur. Si elles y persistent, beaucoup de nos concitoyens en doutent; je suis affligé d'en savoir tant qui faisaient des vœux pour le succès de ce tyran sanguinaire que je déteste autant que je l'ai aimé, lorsque je le croyais fait pour le bonheur de l'humanité. Vous avez vu chez moi le grand portrait historique que j'en ai fait à son passage ici, hé bien, malgré qu'il m'aie coûté six mois de travail, je l'ai trouvé indigne de siéger plus longtemps dans ma collection de 400 vrais patriotes et l'ai réduit au galetas jusqu'à ce qu'une amende honorable à l'humanité le lave un peu de ses horribles cruautés. J'ai mis à la place de Napoléon, dans mon cabinet, toute la famille du Prince d'Orange, qui ont été aussi ses victimes. »

« 12 mars 1803.

Que je vous sais gré, chère cousine<sup>1</sup>, de me tirer de mon engourdissement où je me trouve au coin du feu par votre chère lettre pétillante d'esprit, de sentiment et d'enjouement; prêtez-moi votre plume si vous voulez que j'y réponde dignement, mais joignez à votre verve votre feu. Comme vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre, malgré tous vos mérites, permettez que je me tienne coi et que je vous dise tout bonnement, tout platement que je vous aime de plus en plus, que ni les années qui s'accumulent sur ma tête, ni la saison n'ont pu refroidir ces sentiments que vous faites naître à chaqu'un qui a le bonheur de vous connaître. »

<sup>1</sup> *Un Genevois d'autrefois, Henri-Albert Gosse, 1753 - 1816, par Danielle Plan. Genève 1901.*

Bolomey s'était installé chez ses cousines Schlatter ; à leur mort il prit un modeste appartement, maison Dessel à Saint-Pierre<sup>1</sup>. C'est là que la mort viendra le surprendre. Son fils, qu'il n'avait pas revu depuis 25 ans, parvenu au grade de capitaine, attaché dès 1814 au ministère de la guerre, avait passé quelques mois auprès de lui, d'avril à septembre 1816.

Il écrit encore à sa cousine : « Je suis obligé de prendre la plume qui me coûte tant à m'en servir, ma vue diminuant de jour en jour et d'heure en heure, de sorte que je ne puis pas lire ma propre écriture... Je suis abandonné comme Richard Cœur de Lion, de toute la terre... »

Le 17 décembre 1819, il dicta ses dernières volontés en pleine possession de ses facultés, deux jours avant sa mort<sup>2</sup>.

On verra le prix qu'il attachait aux œuvres qu'il laissait, par ces lignes — fragment de son testament — poignant appel à ses héritiers, touchant dans sa simpli-

<sup>1</sup> Actuellement Tourelle St-Pierre n° 11.

<sup>2</sup> Testament de Monsieur Benjamin Bolomey de Lutry :

L'an mil huit cent dix neuf et le dix septième jour du mois de Décembre, par devant moi Jean-Rodolphe Burnier, Notaire juré soussigné et en présence des témoins sousnommés ; en personne s'est constitué Monsieur Benjamin, fils de feu Pierre-François-Louis Bolomey, de Lutry, domicilié à Lausanne, ancien membre du Grand Conseil de ce canton, avancé en âge, et d'une santé délicate, jouissant toutefois de son bon sens, mémoire et jugement ; il m'aurait fait évoquer pour, dans cet état, rédiger acte de ses dernières dispositions. En conséquence et après avoir imploré la clémence divine, il m'a dicté sans aucune induction ni sollicitation apparues ce qui suit :

1<sup>o</sup> Il lègue aux pauvres de Lausanne cent cinquante francs et à ceux de Lutry trente deux francs de Suisse payables dans trois mois après son Décès.

2<sup>o</sup> Il donne à la citoyenne Magdeleine Wisky, sa servante, deux cents francs, etc., etc.

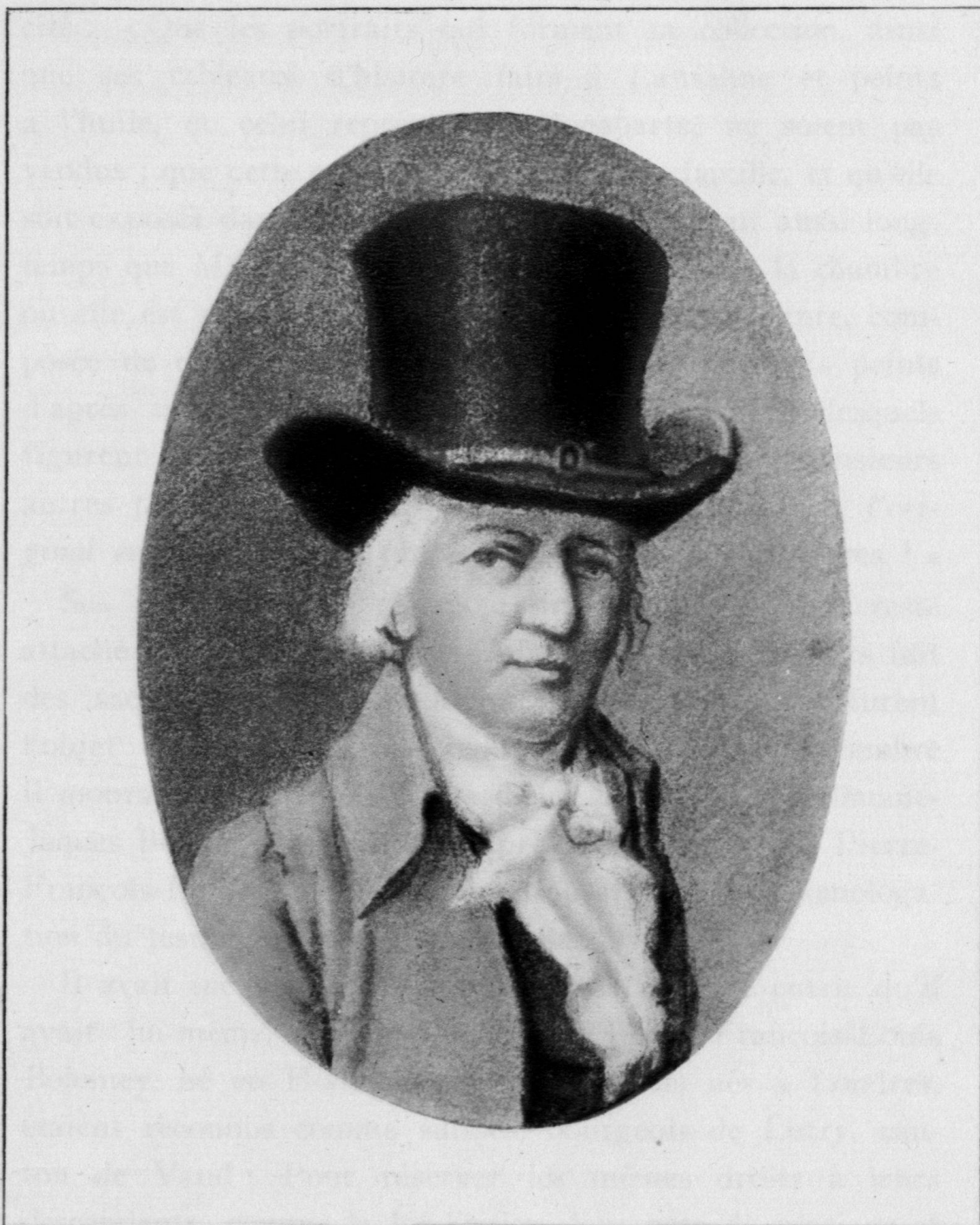
Signé sur la minute Benjamin Bolomey

Christian Luginbühl, Louis Ducrot, Burnier, avec paraphe.

Extrait du registre des Testaments de 1819 à 1924, n° 3 des Archives de la Justice de Paix de Lausanne, déposées aux Archives de l'Etat, p. 145.

Archives de la Justice de Paix de Lausanne.





BENJAMIN BOLOMEY

Par lui-même (1819)

Collection Lieut. Colonel Bolomey, Zeist

cit  : « Que les portraits qui forment sa collection, ainsi que ses tableaux d'histoire faits   Lausanne et peints   l'huile, et celui repr sentant Bonaparte, ne soient pas vendus ; que cette collection reste dans sa famille, et qu'elle soit expos e dans l'ordre o  elle se trouve, pour aussi longtemps que Madame Dessel louera   ses h ritiers la chambre o  elle est plac e ; collection unique dans son genre, compos e de cinq cents copies et au del , de portraits peints d'apr s nature par le testateur dans le nombre desquels figurent les membres du gouvernement et de plusieurs autres personnes notables qui ont re u du testateur, *l'original en pr sent*, et la plupart avec les cadres et verres. <sup>1</sup> »

Ses derni res volont s montrent combien il  tait rest  attach    sa femme <sup>2</sup> et   ses enfants ; il avait toujours fait des sacrifices pour subvenir   leur existence, ils furent l'objet de ses derni res pr occupations. Le 19 d cembre il mourait, son petit-fils,  g  de 23 ans, Louis-Guillaume-Jaques Bolomey, se trouvait aupr s de lui et son fils Pierre-Fran ois-Louis Bolomey vint   Lausanne pour l'homologation du testament le 25 janvier 1820.

Il avait inculqu    ses enfants le culte de la patrie qu'il avait lui-m me, puisque son fils Pierre-Fran ois-Louis Bolomey, n  en Hollande et ses petits-fils n s   Londres,  taient reconnus comme suisses, bourgeois de Lutry, canton de Vaud : Pour r server les m mes droits   leurs descendants, comme la loi l'exige, leur acte de mariage et l'acte de bapt me de leurs enfants furent enregistr s   l'Eglise de Lutry. Il laissait une fortune de 38,000 francs suisses. Dans son appartement se trouvaient, en effet, 9 tableaux   l'huile, 29 dessins divers ; dans une pi ce au

<sup>1</sup> Archives de la Justice de Paix de Lausanne, d pos es aux Archives cantonales, p. 333.

<sup>2</sup> Elle mourut   La Haye le 14 janvier 1823.

nord, 4 tableaux peints à l'huile, 16 gravures encadrées. Trois portraits de famille, un grand portrait à l'huile du général Bonaparte ornaient une chambre au midi. Sa presse de graveur se trouva au grenier.

Bolomey meurt regretté de tous ceux qui l'ont connu, pour sa probité, sa générosité et ses vertus sociales. En Hollande, on prétend encore qu'il fit plus que son ami le poète Johan van Hoogstraten pour populariser, dans des temps difficiles, la famille d'Orange, à laquelle il resta toujours fidèle<sup>1</sup>. On a aussi gardé le souvenir de ce peintre étranger d'une habileté remarquable — honnête homme, attaché à la religion protestante calviniste, grand ami des « prédicateurs » — qui fut directeur et fondateur de l'Académie des Beaux-Arts de La Haye.

Que n'avons-nous retrouvé de vrais Mémoires de cet homme sympathique, il aurait su si bien nous raconter, avec son acuité d'observation, un grand nombre de choses inédites, sur une période mouvementée de l'histoire.

Pour juger l'homme, et non plus l'artiste, nous avons aussi un album, le « Liber Amicorum », de son fils P.-F.-Louis Bolomey<sup>2</sup>. Nous y trouvons, au milieu d'autographes célèbres, des croquis d'un caractère plus intime. Bolomey avait dessiné pour son fils, en 1793, le portrait de son beau-père Pierre Gosse, libraire à La Haye et agent du Roi de Danemark<sup>3</sup>, dessin sobre et savant. Quelques années plus

<sup>1</sup> « Benjamin Bolomey », door M. F. Hennis. *Oude Kunst*. Maart 1918, Harlem.

<sup>2</sup> Propriété de M. le Dr Maillart Gosse.

<sup>3</sup> Petrus Fredericus Gosse (libraire-éditeur et auteur). Portefeuille d'un ancien typographe, La Haye 1824.

Liber Amicorum de P.-F.-Louis Bolomey, page 148.

Autres portraits du Liber Amicorum :

Louis-E. Maritz, neveu du peintre. F.-G. de la Pottrie Colonel aux Gardes suisses au service de la Hollande. Madame J. Lacombe, née Pons. M<sup>lle</sup> Marguerite Hoffer, de Mulhouse. Jenny Durand, cousine du peintre. Louise Durand.

tard ce sera une sépia<sup>1</sup> soigneusement terminée avec ces lignes de sa main, où percent ses sentiments paternels.

*La liberté helvétique*

*foulant aux pieds ses chaînes d'esclavage.*

Cet oiseau qui s'envole et le Chapeau de Guillaume Tell doit vous rappeler, mon fils, votre origine Suisse qui vous impose l'obligation de réunir les vertus de vos aïeux à ceux de la brave Nation Batave chez laquelle vous êtes né.

Je vous félicite mon fils d'avoir déjà rempli ce devoir Sacré envers votre seconde Patrie lorsque vous l'abandonnate (quoique pourvu d'un poste honorable) pour suivre la destinée d'un Prince Illustre que la rage Révolutionnaire a forcé d'abandonner ses Etats<sup>2</sup> ; Mais la Divine Providence a voulu pour le dédommager de vingt ans d'opressions et de calamité que ce Prince Auguste y rentra triomphant pour y faire renaître le bonheur dont ce bon peuple a joui pendant plusieurs siècles sous le Gouvernemens de cette Illustre Maison d'Orange Nassau ; nation digne d'être assimilée aux Suisses par son amour pour la liberté et ses vertus héroïques.

Lausanne, le 8 May 1816. B. Bolomey.

D'autre part, son portrait peint par lui-même, l'année de sa mort, nous montre un octogénaire, vieillard auréolé de cheveux blancs, à la figure bienveillante, intelligente et sympathique. Il est si vivant qu'il semble que l'artiste, citoyen de la plus vieille république du monde, vient de coiffer son chapeau haut de forme pour sortir. Son regard scrutateur, avant tout psychologue, rendu doublement observateur par une longue vie, est bien d'un disciple de La Tour. Comme lui, il devait dire, in petto de ses modèles, lorsqu'il faisait un portrait : « Ils croient que je ne saisis que les traits de leur visage, mais je descends au fond d'eux-mêmes, à leur insu, et je les remporte tout entiers. »

Tous droits réservés.

D. AGASSIZ.

<sup>1</sup> Elle représente une femme tenant le chapeau de Tell sur un bâton.

<sup>2</sup> C'est une allusion aux états de service de son fils qui avait été attaché en 1795 à l'état major du prince Frédéric d'Orange, frère du roi des Pays-Bas.

# GÉNÉALOGIE

## GUILLAUME IV D'ORANGE

Caroline d'Orange

épouse le prince de Nassau-Weilbourg.

Aug. Marie Caroline  
de Nassau-Weilbourg.

Le prince héritier  
de Nassau-Weilbourg,  
épouse  
Isabelle de Kirchberg.

Guillaume V d'Orange

épouse Fr. Soph. Wilhelmine de Prusse.

• Guillaume  
Frédéric  
d'Orange-Nassau  
(Guillaume I,  
roi des Pays-Bas)  
épouse

Fréd. Louise  
Wilhelmine  
de Prusse.

Guillaume  
Georges Frédéric  
d'Orange Nassau.

Fred. Louise  
Wilhelmine  
d'Orange-Nassau  
épouse  
le duc  
(prince-héritier)  
de Brunswick.



## CATALOGUE

### La Haye.

#### Collection de la reine.

*Portrait du Stadhouder Guillaume V (1771).*

#### Salle du Conseil d'Etat.

*Le prince Guillaume V d'Orange en pied, portrait à l'huile.  
223 × 103 centimètres<sup>1</sup>. Signé Bolomay 1770.*

*La princesse Frédérique Sophie Wilhelmine (son épouse)  
en pied, portrait à l'huile. 207 × 103. Sans signature.*

#### Première Chambre des Etats généraux.

*Portrait du Stadhouder (1772).*

#### Académie des Beaux-Arts.

*Benjamin Bolomey peint par lui-même, portrait à l'huile.  
80 × 60.*

#### Musée Municipal.

*Le Stadhouder Guillaume, portrait à l'huile mi-corps.  
85 × 66. Signé Bolomey 1772.*

*Jean Maritz, fondateur de canons, portrait ovale à l'huile.  
25 × 21.*

*Louis E. Maritz, fondateur de canons, portrait ovale à l'huile.  
25 × 21.*

*Guillaume de Koning (pasteur) et sa femme née Marie  
Ooms, portraits ovales sur ivoire. 16 × 12.*

#### Cabinet Royal de la Haye.

*Médaille en argent, dessinée par B. Bolomey, gravée par  
J. C. Marmé (1780). (Planche 550 du Catalogue.)*

*Portraits du prince d'Orange. Musée Westfriesch à Hoorn  
(1774). — Musée du Zeeuwsch à Middelburg (1766). —  
Maison de ville de Delft (1768). — Maison de ville de*

<sup>1</sup> Les dimensions sont prises sans cadre : 1<sup>re</sup> dimension hauteur, 2<sup>me</sup> largeur.

Bois-le-Duc (1771). — Maison de ville d'Amersfoort (1788). — Vente Frederic Muller, 20 mai 1919 (1766). — Vente Christie-Londres, 9 mars 1923 (1769).

## Amsterdam.

### Ryksmuseum.

N<sup>o</sup> 555 *Frédérique Sophie Wilhelmine, princesse de Prusse, épouse du prince Guillaume V d'Orange, allégorie. Panneau à l'huile. 44 × 31. Signé Bolomey invenit et pinxit.*

### Musée municipal d'Amsterdam.

*Sophia-Augusta-Stichting, portrait à l'huile.*

*Rachel Diaz da Fonseca, veuve M. Lopez Suasso, portrait à l'huile.*

### Musée de Harlem.

*Albert Fabricius, seigneur d'Almkerk, portrait à l'huile. 86 × 67. Signé Bolomey 1771.*

*Laurentia Clara Elisabeth van Haeften, sa femme, portrait à l'huile, figure assise. 86 × 67. Signé Bolomey 1775.*

### Musée historique de Rotterdam.

*Willem van Hogendorp, attribué à Bolomey. 59 × 49.*

*Jacob van Citters, seigneur de Popkensburg (1783), portrait à l'huile ovale.*

### Collections particulières.

*M. A.-S. van Nierop, Amsterdam, pastels de M. Lopez Suasso (signé et daté 1769), sa femme (signé et daté 1770) et leur jeune fils.*

*M. A.-O. van Kerkwijk, La Haye, portraits à l'huile de M. L.-C. van Sonsbeeck, conseiller de Flessingue et de sa femme née van Hoorn (1787).*

*Baron A.-C. de Heerdt, La Haye, portraits de M. Caan-van Neck et de sa femme.*

*M<sup>lle</sup> van Hogendorp, La Haye, portrait à l'huile du comte Dirk van Hogendorp, cadet de l'Académie militaire de Berlin.*

*Comte van Hogendorp*, portraits du comte Gijsbert Karel van Hogendorp, cadet de l'école susdite, son père Willem v. H. et sa mère née Carolina Wilhelmina de Haren.

*Famille Enschede*. Engelbert Pauw et sa femme Cornelia Hillegonda des Villates.

*Famille Reynst*. L'amiral P.-H. Reynst (1786).

*Famille van Schuylenburg*. Willem van Schuylenburg, pastel.

**Collection Lieut. Colonel Bolomey, Zeist.**

*Benjamin Bolomey et sa famille par lui-même*. Huile. 100 × 70.

*Le retour du Stadhouder*, allégorie. Huile. 73 × 50.

*Portrait de Selinda Humphrey, femme de P. François Bolomey*. Huile. 14 × 17.

*Le Stadhouder Guillaume V, la Princesse Frederic Sophie Wilhelmine, le Prince Guillaume Frédéric*, pastels ovales. 13 × 10.

*Benjamin Bolomey par lui-même*, 6 portraits de famille, 27 portraits divers, ovales. 13 × 10.

**Amsterdam Ryksmuseum (Cabinet des Estampes).**

*Gravures.*

*Isabelle, princesse de Nassau Weilburg.*

*Charles George Auguste, prince de Brünswick Wolfenbittel.*

*Gravures en couleurs.*

Pasteurs à La Haye :

*Benjamin Frieswijk.*

*Guillaume de Koning* (1788).

*Daniel Albert Reguleth* (1790).

*Pierre Nieuwland* (1789).

Pasteur à Rotterdam :

*J. van Scharp.*

*Gravures d'après Bolomey.*

*Portrait de Jan van Dyk*, gravé par R. Vinkeles (1789).

*Jan von Os*, gravé au burin par L. Portman.

*Le rabin d'Amsterdam, Selomeh Salem*, gravé au burin par C. Boily.

*Le couronnement du prince Guillaume V*, gravé par A. P. Duboulois (1776).

Une série d'illustrations de narrations françaises, gravées par C. Boily.

Des vignettes de titres.

*Bibliothèque de campagne ou amusement de l'esprit et du cœur*. Boily sculpsit 1764. Marc Michel Rey, Amsterdam.

*Le temple des arts ou le cabinet de M. Boomlaup* par Bastide.

### Lausanne.

#### Musée historiographique vaudois.

*Portraits de patriotes vaudois*<sup>1</sup>. Médaillons, dessins aquarellés ou pastellés. 10 × 7.

Develey, professeur,	de la Fléchère, sénateur,
Ochs de Bâle,	Burnier, magistrat,
J. J. Cart, sénateur,	Junod,
de la Rottaz,	Reymond, chef des bourla
Philippe Secretan,	papey,
Solliard, magistrat,	Polier, préfet du Léman,
Claude Mandrot, avocat,	Pierre Elie Bergier, ma-
Rouge, greffier,	gistrat,
Bégoz,	Manuel, de Rolle,
Brun, peintre,	Jules Muret, sénateur à Berne
Bocherens, magistrat,	et landamman,
François, professeur,	Jaunin, magistrat,
Reymondin de Pully, chef	Cusin,
de Brigade,	Bergier de Jouxens,
Jan, magistrat,	Pellis, sénateur,
Porta,	Jan.

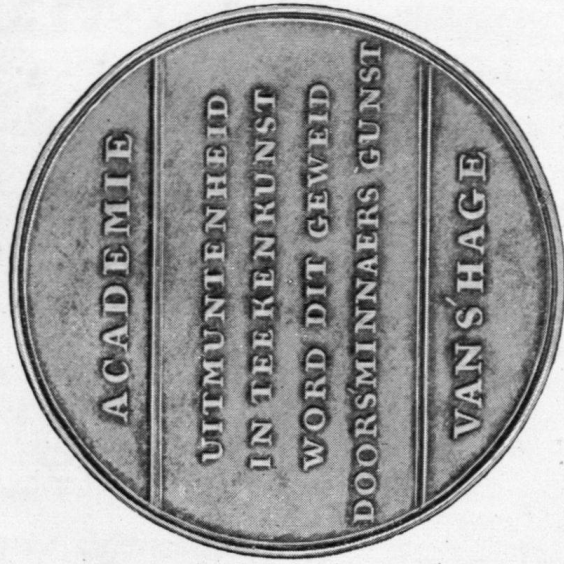
#### *Autres portraits.*

Médaillons. 13 × 10.

*Esther Mégroz.*

*François Dellient, pasteur à La Haye.*

<sup>1</sup> Don de la famille Fraisse. Album, propriété de P. Fr. Bolomey, donné par le juge Cassat à M. Fraisse. Les écharpes des magistrats étaient vertes et jaunes (loi du 8 mai 1798).



MÉDAILLE DESSINÉE PAR BOLOMEY  
(1780)



*Auguste Dellient fils.*

*De Saussure (1782).*

*L. Bègue (1782).*

*François Dellient (1783).*

*Gravures en couleurs.*

*Le Temple de la Liberté (1784). Allégorie.*

*Retour du Stadhouder (1787). Allégorie.*

*Gravure à la manière noire.*

*Reymond (1802).*

**Musée du Vieux-Lausanne, Mon Repos.**

*Gravure en couleurs, Reymond.*

**Musée des Beaux-Arts.**

*Portrait d'un inconnu (1782).*

*Portrait d'une inconnue.*

D. AGASSIZ.

---

## LA PUBLICATION INTÉGRALE DES ACTES DE LA DISPUTE DE LAUSANNE<sup>1</sup> (1536)

La publication du 1<sup>er</sup> volume du magistral ouvrage d'*Henri Vuilleumier* sur « l'histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois », immédiatement suivie de celle des « Actes de la Dispute de Lausanne » par M. *Arthur Piaget*, constituent un véritable événement historique et littéraire au début de cette année, dans notre Suisse romande. Le patronage de l'Université de Lausanne et de

<sup>1</sup> *Les actes de la Dispute de Lausanne, 1536, publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne par Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neuchâtel, avec un avant-propos I-XXIX et une annexe comprenant le rôle des ecclésiastiques convoqués, un répertoire alphabétique, un glossaire, une table des matières. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université 1928, 549 pp. in-folio, 6<sup>me</sup> tome des « Mémoires de l'Université de Neuchâtel. »*